

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2022	040	14
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 16 septembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 16 septembre 2022	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH et M. FROGER, Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME MARY, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, MME TISSOT et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 28	
PRÉSENTS : 21	<u>Absents représentés</u> : MME MILLER par M. FROGER, MME BESANÇON par MME BALRADJE, M. PICARD par M. LEHMANN, M. GOUSSEFF par MME DELAVOIX et M. FRIMON-RICHARD par M. MATT
VOTANTS : 26	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME FLAMENT  M. LAURENT a été élu secrétaire de séance.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Edouard MATT, Maire d'Egly, rappelle que conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des évolutions de postes et des propositions d'avancement de grade déterminées pour l'année 2022, il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer les grades suivants :

- 1 grade d'Attaché principal
- 1 grade d'agent de maîtrise principal
- 1 grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 grade d'adjoint administratif

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU le code de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

VU la délibération n°2022-020 du 19 mai 2022, portant modification du tableau des effectifs,

**Considérant** la nécessité de créer un grade d'attaché Principal - catégorie A, en raison de l'inscription sur le tableau d'avancement de grade, à compter du 01/10/2022, de la Responsable du service urbanisme/guichet unique,

**Considérant** la nécessité de supprimer le grade d'attaché occupé par la Responsable du service urbanisme/guichet unique, à compter du 01/10/2022,

**Considérant** la nécessité de créer un grade d'agent de maîtrise principal - catégorie C, en raison de l'inscription sur le tableau d'avancement de grade, à compter du 01/10/2022, de la Responsable du Restaurant scolaire A. DAUDET,

**Considérant** la nécessité de supprimer le grade d'agent de maîtrise occupé par la Responsable du Restaurant scolaire A. DAUDET, à compter du 01/10/2022,

Considérant la nécessité de créer un grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - catégorie C, en raison de l'inscription sur le tableau d'avancement de grade, à compter du 01/10/2022, d'un agent du Restaurant scolaire A. DAUDET,

Considérant la nécessité de créer un grade d'Adjoint administratif - catégorie C, en raison du recrutement d'un agent chargé du guichet unique,

Considérant la nécessité de supprimer le grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - catégorie C, occupée précédemment par l'agent chargé du guichet unique parti en disponibilité,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de l'adapter à la situation actuelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

		Créé au Budget	Pourvu Titulaire TC	Pourvu Titulaire TNC	Pourvu contractuel TC	Pourvu contractuel TNC
Cat A	Attaché Principal	1 + 1	1	0	0	0
	Attaché	1 - 1	1	0	0	0
Cat B	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	0	0
	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	0
	Rédacteur	0	0	0	0	0
Cat C	Adjoint Administratif Princ. 1 <sup>ère</sup> classe	4	4	0	0	0
	Adjoint Administratif Princ. 2 <sup>ème</sup> classe	2 - 1	1	0	0	0
	Adjoint Administratif	4 + 1	2	0	3	0
	<b>TOTAL Filière Administrative</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Cat B	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	0	0
Cat C	Agent de Maîtrise Principal	1 + 1	1	0	0	0
	Agent de Maîtrise	1 - 1	1	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 1 <sup>ère</sup> classe	9	8	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 2 <sup>ème</sup> classe	12 + 1	10	0	0	0
	Adjoint Technique	17 - 1	12	0	2	2
	<b>TOTAL Filière Technique</b>	<b>41</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Cat C	A.T.S.E.M. Principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0	0	0
	A.T.S.E.M. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	0
	<b>Total filière Médico-Sociale</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cat B	Animateur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	0	0
	Animateur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	0
	Animateur	0	0	0	0	0
Cat C	Adjoint d'Animation Princ. 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0	0	0
	Adjoint d'Animation Princ. 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	0
	Adjoint d'Animation	19	6	0	4	4
	<b>Total Filière Animation</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>79</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte

tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 27/09/22

et de la publication le : 27/09/22

Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Edouard MATT